



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Conformément à l'article 503 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Francis Campeau, directeur général adjoint et trésorier de la Ville de Bois-des-Filion donne avis à tous les contribuables de la Ville de Bois-des-Filion que le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2022 a été déposé à mon bureau situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion le 19 janvier 2022.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces derniers seront payables en tout ou en parti selon ce qui est prévu au règlement portant le numéro 1008 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2022 et droits sur les mutations immobilières.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner à l'Hôtel de Ville au 450 621-1460 poste 136.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 janvier 2022**

***Francis Campeau***  
***Directeur général adjoint et trésorier***



### **Certificat de publication de l'avis public**

Je, Francis Campeau, directeur général adjoint et trésorier de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle général de perception des taxes pour l'exercice financier 2022, sur le babillard prévu à cet effet à l'hôtel de ville, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion, en date du 19 janvier 2022.

Comme prévu au règlement 976 adopté le 11 décembre 2017 par le conseil municipal, je Marie-Renée Houde, greffière de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle général de perception des taxes pour l'exercice financier 2022, sur le site Internet de la Ville le **19 janvier 2022** .

***Certifié à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 janvier 2022***

***Francis Campeau***  
***Directeur général adjoint et trésorier***